

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.64298 (2021/X)
Etat membre	France
Numéro de référence de l'Etat membre	
Nom de la région (NUTS)	FRANCE
Organe octroyant l'aide	Centre national du cinéma et de l'image animée 291 bd Raspail, 75675 Paris Cedex 14 www.cnc.fr
Titre de la mesure d'aide	Aides financières sélectives à la production et à la préparation des oeuvres cinématographiques de longue durée
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Règlement général des aides financières du CNC Articles 211-1 à 211-20 et 211-102-1 à 211-159 ; Article 911-56 et Délibération n° 2021/CA/21 du 1er juillet 2021 modifiant le règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	SA.59225
Durée	01.07.2021 - 31.12.2021
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques; de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale
Type de bénéficiaire	-
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 40 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Regimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	80 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
https://www.cnc.fr/professionnels/code-du-cinema-et-de-limage-animee-et-reglement-general-des-aides-financieres-du-centre-national-du-cinema-et-de-limage-animee-rga_124252